

**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE ROCAMADOUR**

Le CONSEIL MUNICIPAL de ROCAMADOUR s'est réuni à la Mairie, le 18 février 2020, à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Pascal JALLET, Maire.

*Nombre de Conseillers en exercice : 15*

*Nombre de Conseillers Présents : 11*

*Date de Convocation : 10 février 2020*

**PRÉSENTS** : M. Didier BAUDET, M. Pascal JALLET, Mme Dominique LENFANT, M. Jean François MARETS, M. Eric MASMAYOUX, M. Philippe De HOUX, M. Marc LABORIE, M. Eric CAILLES, M. Gérard BLANC, Mme Catherine DELPECH, M. Robert MENOT

**EXCUSÉ** : M Philippe LASVAUX, M. Ernest ENTEMEYER, Mme GREZE Martine

**ABSENT** : M. GRENIER Christian

**POUVOIRS** : de M Philippe LASVAUX à Mme Catherine DELPECH, de M. Ernest ENTEMEYER à M. Pascal JALLET, de Mme GREZE Martine à Mme Dominique LENFANT

**Secrétaire de Séance** : M. Robert MENOT



M. le Maire ouvre la séance et demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance.  
M. Robby MENOT se propose.

M. le Maire demande la possibilité de rajouter à l'ordre du jour un point sur la création et la suppression de poste au service administratif et au service technique.  
Demande validée par les élus présents.

M. le Maire donne connaissance du faire part de mariage de Muriel Temple et de Michel Vibien qui sera célébré à Padirac le 30 mai 2020. Les élus sont invités à la cérémonie et au vin d'honneur.



### **1- Approbation Procès verbal réunion 16 décembre 2019**

Monsieur le Maire demande aux élus si des modifications ou des observations doivent être apportées au procès verbal de la réunion du 16 décembre 2019.

Aucune observation n'étant émise, Monsieur le Maire met au vote l'approbation de ce procès verbal.

Ce document est approuvé par 10 voix « pour » + 3 pouvoirs et 1 vote « contre » (Gérard Blanc) car il aurait préféré que ses demandes de correction soient mentionnées directement dans le PV du 4 novembre 2019.

### **2- Plan de financement Centre des congrès et nouvelle mairie**

Monsieur le Maire indique que tous les financeurs ont apporté leur réponse au projet de création du centre des congrès et de la nouvelle mairie à l'exception du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Quercy Vallée de la Dordogne) gestionnaire des crédits européens qui ne peut se prononcer que lorsque tous les arrêtés d'attribution des co-financeurs sont établis.

A ce jour et sur la base de l'estimation des travaux – phase PRO – le plan de financement du Centre des congrès est le suivant :

**Centre des CONGRES – montant total travaux : partie Centre des congrès : 626 876.95 € ht + 70% de la partie mutualisée : 736 303.83 € ht soit un montant de travaux de 1 363 180 € ht (hors équipement) et honoraires 240 000.00 € ht représentant un Montant total du Projet (stade PRO) de 1 603 180 € HT**

#### **Financement :**

<b>Fonds de concours CAUVALDOR</b>	<b>50 000 € (acquis)</b>
<b>DETR 2019 projet structurant et DSIL (Soutien à l'Investissement public local)</b>	<b>418 000 € (acquis)</b>
<b>FAST (Département)</b>	<b>215 575 € (acquis)</b>
<b>REGION Occitanie (partie étude)</b>	<b>16 728 € (acquis)</b>
<b>REGION Occitanie (partie travaux)</b>	<b>422 500 € (acquis)</b>
<b>Divers (FNADT) et (ADEME)</b>	<b>24 840 € (acquis)</b>
<b>Europe</b>	<b>150 000 € (sollicité)</b>
<b>Emprunt</b>	<b>305 537 €</b>

A ce jour et sur la base de l'estimation des travaux – phase PRO – le plan de financement de la partie Nouvelle Mairie est le suivant :

**Nouvelle Mairie – montant total travaux : partie Mairie : 531 937.14 € ht + 30% de la partie mutualisée : 315 558.78 € ht soit un montant de travaux de 847 496 € ht (hors équipement) et honoraires 79 420 € ht représentant un Montant total du Projet (stade PRO) de 926 916 € HT**

**Financement :**

<b>DETR 2019 projet structurant et DSIL (Soutien à l'Investissement public local)</b>	<b>482 000 € (acquis)</b>
<b>FAST (Département)</b>	<b>20 000 € (acquis)</b>
<b>Emprunt</b>	<b>424 916 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix « pour » + 3 pouvoirs, xxx voix « contre », 1 abstention (M. G. Blanc) :

- Valide ces nouveaux plans de financement
- Délègue Monsieur le Maire pour inscrire ces sommes au budget de la commune et au budget annexe pour ce qui est du centre des congrès
- Délègue Monsieur le Maire ou un Adjoint pour transmettre toutes les pièces nécessaires à l'instruction du dossier auprès du PETR.

### **3- Validation participation financière Cauvaldor au projet Centre des congrès**

Vu, les conditions d'octroi de subvention de la part de partenaires financiers de la Communauté de Communes et des communes – Etat, Région, Département – Leader – imposant le nécessaire octroi d'un fonds de concours intercommunal à des fins de financement d'un projet d'investissement communal pour bénéficier de leur soutien ;

Vu, la délibération du Conseil municipal en date du 14 janvier 2019 sollicitant auprès de la Communauté de Communes un fonds de concours pour le projet de création d'un centre des congrès ;

Vu, la délibération de la Communauté de Communes en date du 9 décembre 2019 accordant un fonds de concours à hauteur de 50 000 € à la commune pour ce projet ;

Considérant, que l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales permet l'octroi de fonds de concours et dispose que :

1. Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement
2. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ;
3. Le fonds de concours doit avoir donné lieu à une délibération concordante adoptée à la majorité simple, du conseil communautaire et du conseil municipal concernés ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix « pour » + 3 pouvoirs, 0 voix « contre », 1 abstention (M. Gérard Blanc) :

- Accepte le fonds de concours alloué par Cauvaldor à hauteur de 50 000 €
- Valide le plan de financement du projet comme suit :

**Centre des CONGRES – montant total travaux : partie Centre des congrès : 626 876.95 € ht + 70% de la partie mutualisée : 736 303.83 € ht soit un montant de travaux de 1 363 180 € ht (hors équipement) et honoraires 240 000.00 € ht représentant un Montant total du Projet (stade PRO) de 1 603 180 € HT**

<b>Fonds de concours CAUVALDOR</b>	<b>50 000 € (acquis)</b>
<b>DETR 2019 projet structurant et DSIL (Soutien à l'Investissement public local)</b>	<b>418 000 € (acquis)</b>
<b>FAST (Département)</b>	<b>215 575 € (acquis)</b>
<b>REGION Occitanie (partie étude)</b>	<b>16 728 € (acquis)</b>
<b>REGION Occitanie (partie travaux)</b>	<b>422 500 € (acquis)</b>
<b>Divers (FNADT) et (ADEME)</b>	<b>24 840 € (acquis)</b>
<b>Europe</b>	<b>150 000 € (sollicité)</b>
<b>Emprunt</b>	<b>305 537 €</b>

- Acte que le fonds de concours ne peut excéder la part de financement assuré, hors subvention par la commune maître d'ouvrage.

#### **4- Lancement appel d'offre pour travaux centre des congrès et nouvelle mairie**

Monsieur le Maire présente le dossier d'appel d'offres établi en collaboration avec le cabinet d'architecte Fontaine et Malvy et les services du SDAIL pour la réalisation des travaux de la nouvelle mairie et du centre des congrès.

M. le Maire propose à l'assemblée :

- de lancer la consultation pour la réalisation des travaux selon la procédure adaptée.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix « pour » + 3 pouvoirs, 0 voix « contre », 1 abstention (M. Gérard BLANC):

- approuve le dossier de consultation des entreprises
- fixe le coût prévisionnel des travaux à 1 363 180 € ht pour la partie Centre des Congrès et à 847 496 € ht pour la partie Nouvelle Mairie, défini selon l'avant projet
- décide de lancer la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux
- Autorise M. le Maire ou un adjoint à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

M. le Maire indique par ailleurs que le délai pour les entreprises pour répondre sera de un mois et demi. Après l'ouverture des plis l'analyse des offres sera faite par les architectes et par le SDAIL, puis la Commission d'appel d'offres statuera et proposera au Conseil municipal de retenir les entreprises. Le début des travaux peut être envisagé pour juin 2020.

## **5- Validation participation raccordement alimentation Basse tension électrique centre des congrès et nouvelle mairie**

Monsieur le Maire présente le projet de raccordement électrique établi par Territoire d'Energie Lot, ainsi que le coût prévisionnel de l'opération calculé selon le barème départemental et s'élevant à 22 900 € ht.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix « pour » + 3 pouvoirs, 0 voix « contre », 1 abstention (M. G. Blanc) :

- Approuve le projet de raccordement réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot,
- Souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année
- S'engage à participer à cette opération à hauteur de 4 580.00 €, cette participation étant nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget 2020 au compte 20415
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette opération.

## **6- Validation devis fourniture panneaux et acquisition véhicule - Engagement dépenses sur BP 2020**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que pour permettre à la Commune de fonctionner jusqu'à l'adoption du budget, en application de l'article 1612-1 du Code Général des collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante peut autoriser le Maire à engager ; liquider et mandater les dépenses en section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- A ouvrir sur le budget 2020, dans l'attente du vote du budget primitif, des crédits pour l'achat de panneaux de signalisation pour un montant de 333.04 € ttc.
- A ouvrir sur le budget 2020, dans l'attente du vote du budget primitif, des crédits pour couvrir l'achat d'un véhicule d'occasion, les frais de carte grise, et de réparations pour un montant total de 550 € ttc

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « pour » + 3 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention, valide cette proposition d'ouverture de crédits sur le BP 2020 et délègue Monsieur le Maire pour assurer le suivi de cette décision.

## **7- Création Postes Attaché Hors Classe et Adjoint Technique principal 1<sup>ère</sup> classe et suppression Postes Attaché Principal et Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe**

Afin de permettre l'évolution professionnelle des agents titulaires, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, par 11 voix « pour » + 3 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention, décide :

- de créer, suite à un avancement de grade, un poste d'Attaché Hors Classe, à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020, au sein du service administratif,
- de supprimer un poste d'Attaché Principal, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020,

- de créer, suite à un avancement de grade, un poste d'Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020, au sein du service technique,
- de supprimer un poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020.

Le Conseil Municipal, délègue Monsieur le Maire, pour pourvoir ces postes.

## 8- Comptes rendus de commission

Assemblée Générale du SDAIL : Mme Lenfant a participé à l'assemblée générale du SDAIL le 23 janvier 2020 à Cahors. Durant cette sixième année d'existence du syndicat le nombre d'adhérents s'est élevé à 201.

130 opérations sont recensées, concernant 85 maitres d'ouvrages. La majorité concerne des opérations de bâtiments pour 28 % - le nombre de projets terminés est passé de 4 à 7 en 2019.

Le domaine de l'adressage représente 23 % de l'activité ; il confirme sa progression avec 10 opérations supplémentaires en 2019.

L'aménagement de l'espace public représente 22 % de l'activité avec 13 opérations en cours sur 2019.

Le domaine des routes, des affaires foncières et des ouvrages d'art représentent en cumulé 13 % de l'activité.

La cotisation annuelle (inchangée à hauteur de 1 €/habitants) donne droit à un forfait conseil de 4 journées d'intervention. L'appel à cotisation se fait au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année. Le forfait doit être consommé dans l'année. Si ce n'est pas le cas, le reliquat journée ne peut être reporté sur l'année suivante.

Présentation du car des services publics itinérants : Mesdames Lenfant et Gréze ont assisté à la présentation du car des services publics itinérants à Thégra le 13 février 2020.

Ce service mis en place par CAUVALDOR desservira 22 communes – 2 agents formés, à bord de ce camping car, pourront informer sur les démarches et les services publics, identifier les besoins et accompagner les administrés dans la réalisation de démarches, orienter et se mettre en relation directe avec les bons interlocuteurs, suivre les dossiers auprès des organismes.

Ce service vient en complément de la création d'une maison des services au public par canton appelées maintenant Maisons « France services ». Rocamadour peut en bénéficier car se situant dans une zone « blanche » c'est-à-dire à plus de 10 minutes d'une Maison France Service.

La commune se doit de fournir un accès libre et gratuit à la Wifi, un point d'attente et un espace confidentiel permettant de bonnes conditions d'entretien, un point avec sanitaires et accès handicapés. Le mille club pourrait remplir ces conditions (sauf la Wifi).

M. Menot propose un stationnement du camping car à côté du Bellaroc. A voir avec Cauvaldor si cela conviendrait.

La fréquence de passage sur Rocamadour pourrait être de deux fois par mois selon planning à finaliser entre les communes.

M. Blanc pense qu'encore une fois l'Etat se décharge de ses fonctions et les fait supporter par les collectivités.

M. le Maire confirme que cette initiative de Cauvaldor vient compléter le maillage des Maisons France Service et que c'est un plus pour notre population.

## Questions diverses

### - Route d'Occitanie course cycliste 14 juin 2020

M. le Maire indique qu'une réunion s'est tenue le 10 février 2020 à Cauvaldor en présence des organisateurs de la course. Ils ont confirmé que l'arrivée finale de la course aura lieu à Rocamadour le 14 juin 2020 devant le Bellaroc après avoir monté la Voie Sainte.

La prochaine réunion aura lieu à Rocamadour le lundi 24 février 2020, à 10 h, à la mairie pour examiner les points techniques d'organisation.

Le financement de l'opération dont le coût global est de 38 000 € est bouclé ; participation du Département 10 000 €, de la Commune : 5000 € et de Cauvaldor 23 000 €.

Le départ de la course se fera le 11 juin – 18 équipes de 7 coureurs seront présentes –

Le comité organisateur s'occupe de déposer le dossier de demande d'autorisations en Préfecture.

Les retombées médiatiques et économiques sur le territoire devraient être importantes.

**Déviations Pont de la Treyne :** M. Menot indique qu'il est intervenu auprès du service des routes de Saint Céré pour solliciter une meilleure signalisation de Rocamadour sur les panneaux de déviation mis en place suite à la fermeture du pont de Pinsac.

**Mise en place de la fibre :** M. Blanc souhaite avoir le compte rendu d'une réunion de Cauvaldor au sujet de la fibre. M. Laborie répond qu'il a été indiqué – comme prévu – que Rocamadour devrait être desservi en 2021. M. Blanc souhaite également savoir si dans les travaux de l'aire de battage et de la corniche il a bien été prévu le câblage nécessaire pour la desserte du secteur du Château par la fibre. Réponse : oui il sera fait usage du réseau télécom.

**Travaux aire de Battage :** M. Baudet indique que les travaux seront terminés fin mars. Pour la création du rond point et pour la pose de l'enrobé, la circulation sera perturbée - des déviations pour accéder au château seront mises en place et la mise en place de feu est prévue.

**Aménagement des parkings :** M. Baudet indique que les arbres plantés sur les parkings seront des chênes verts de 20/25 cm de diamètre avec un apport de terre de 4 m cube/arbre.

**Adressage :** M. Blanc indique à M. le Maire qu'il a travaillé le dossier de l'adressage sur Mayrinhac. Il a presque tout fait et se tient à la disposition de M. le Maire pour le lui présenter.

M. Jallet lui demande de lui transmettre son travail par mail afin qu'il puisse le regarder avant de lui en parler.

M. Le Maire confirme que lorsque toutes les commissions auront terminé leur travail une réunion de présentation à la population devra être organisée.

**Fin de mandat :** Mme Delpech indique que pour elle la vie municipale s'arrête ce jour car elle ne pourra pas assister à la prochaine et dernière réunion du 9 mars 2020.

Elle se dit ravie d'avoir participé à ces 12 années de mandat en tant que conseillère municipale. Elle a beaucoup apprécié ce travail d'équipe et a beaucoup appris au contact des uns et des autres. L'expérience d'élue est pour elle une bonne école de valeurs. Elle souhaite bonne chance à tous pour la suite.

M. le Maire se dit également très satisfait du travail accompli tant au niveau de la commune que du syndicat mixte sur ces deux derniers mandats ou chacun s'est investi pour 1/15<sup>ème</sup> pour le premier mandat et pour 1/14<sup>ème</sup> pour le deuxième mandat. Il remercie tous les élus pour leur implication.



Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire clôt la séance à 22 heures 30.

M. Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Les Conseillers Municipaux,